



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**  
**À 18h**

Délibération 2023 / 120  
(22<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 22

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
**05/12/2023**

Date de l'affichage à la  
Mairie de la liste des  
délibérations de la  
séance :  
**15/12/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : GARRIGUES Françoise (donne pouvoir à ALIBERT Sylvie), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), GROUGEARD Michel, (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude.).

**Absents excusés** : RUAUD Maria de Fatima.

**Absents** : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « LES SEGALIERES » - EXERCICE 2023.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la situation financière nécessitant un ajustement budgétaire au Budget Annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières » :

- 1) En vue de régulariser une situation RH au sein de la résidence de tourisme « Les Ségalières », il est nécessaire d'amputer au chapitre 70, le compte c/706 « Prestations de services » et d'abonder au chapitre 012, le compte c/6414 « indemnités et avantages divers » afin de régler différentes indemnités dues à un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du Budget Annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières » présentant les écritures budgétaires suivantes :

<b>Budget Annexe Résidence de Tourisme "Les Ségalières"</b>				
<b>Décision Modificative n°3 du 13 décembre 2023</b>				
<b>Libellés de comptes</b>	<b>Comptes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Comptes</b>	<b>Recettes</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés :</b>				
Indemnités et avantages divers	c/6414	7 000,00 €	-	-
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises :</b>				
Prestations de services	-	-	c/706	7 000,00 €
<b>TOTAL // Section de Fonctionnement :</b>		<b>7 000,00 €</b>		<b>7 000,00 €</b>

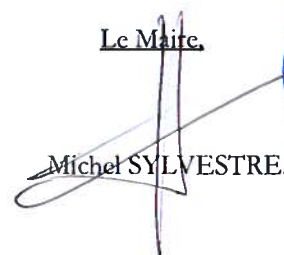
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

  
Hélène BACH.

Le Maire,

  
Michel SYLVESTRE.

